

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 30 mars 2026 18h30

Présents: MM .Pillon Marynes, Harrissart Richard, Letupe Laurent , Grimal Cécile, Butez Christophe, Levasseur Yohann, Pichard Patricia, Quinten Rémi, Michelet Maud, Ledoux Sébastien, Lebon Lindy, Huille Marjorie, Déquierez Eléonore, Beuvrier Laurence, Delaplace Antoine.

Secrétaire de Séance : Mme Patricia Pichard

Lecture du compte rendu précédent

Fixation des indemnités Maire, adjoints et conseillers délégués.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44.3 %,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11.77 %,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la collectivité, il est nécessaire de nommer deux conseillers municipaux délégués représentant pour l'un l'action « Associations, salles des fêtes » et pour l'autre la charge des « fêtes et cérémonies », il est donc déterminé une indemnité à hauteur de 4% du montant brut de l'indice 1027,

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à effet immédiat comme suit :

- Maire : 35.44% de la base brute de l'indice 1027, soit 1456.76 € brut,
- Premier adjoint : 9.416% de la base brute de l'indice 1027, soit 387.04 € brut,
- Deuxième adjoint : 9.416% de la base brute de l'indice 1027, soit 387.04 € brut,
- Troisième adjoint : 9.416% de la base brute de l'indice 1027, soit 387.04 € brut,
- 1er conseiller délégué : 5.64% de la base brute de l'indice 1027, soit 231.83 € brut,
- 2ème conseiller délégué : 5.64% de la base brute de l'indice 1027, soit 231.83 € brut,

Désignation des délégués auprès des syndicats

Après délibération du conseil municipal le tableau des élus pour représenter la Commune aux syndicats intercommunaux est établi comme suit :

SIAEP de Guerbigny :

Titulaires : Laurent LETUPE
Suppléants : Christophe BUTEZ

TE80 :

Titulaires : Richard HARRISSART
Laurent LETUPE

Communauté de Communes du Grand Roye :

Titulaires : Marynes PILLON
Richard HARRISSART

RPI Rollot-Piennes Onvillers :

Titulaires : Marynes PILLON
Cécile GRIMAL

AFR de Rollot :

Titulaire : Marynes PILLON

Préparation cérémonie du 8 mai

L'horaire de la cérémonie ne change pas, elle aura lieu à 11h00. La salle des fêtes étant louée le week-end du 9 et 10 mai les conseillers municipaux proposent donc de faire le vin d'honneur à la salle pronac. Rémi Quinten se propose d'aller chercher la gerbe chez le fleuriste.

Un flash info sera distribué fin avril pour annoncer la cérémonie.

Une répartition est faite par rue pour la distribution de ce flash info.

Questions diverses

Réalisations de la 1^{ère} semaine de mandature

Madame le Maire informe les conseillers des actions qui ont été faites au cours de la première semaine de mandature, visite des différents services municipaux (techniques, cantine, garderie..). Certains petits travaux ont été réalisés.

Chemin de la Vilette

Madame le Maire informe le conseil que le chemin au bout de la Vilette a été refait gratuitement par la société STAG LHOTELLIER (coût des travaux environ 12000€) en contrepartie d'une mise à disposition de la pâture communale « bout de Beauvoir » pour déposer de la terre issue du chantier éolien. Cet accord avait été passé avec Michel CHOISY, lors de la précédente mandature.

Etats des lieux salle des fêtes

Cécile Grimal expose aux conseillers que pour réaliser l'état des lieux des 2 salles des fêtes, il est proposé de faire appel à 2 agents expérimentées de la commune qui ne travaillent pas à temps complet, Céline Radiguet et Sonia Périn. Elles ont été interrogées et ont donné leur accord.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Inauguration du Parc éolien de l'Equinville

La société Total Energie souhaite une inauguration du Parc éolien de l'Equinville d'ici cet été. Elle demande à la commune ses disponibilités en juin et juillet (les lundis ou vendredis).

Le conseil municipal après étude des différents dates possibles, propose le lundi 8 juin .

Demande de mise à disposition des salles par l'association Familles rurales

Madame le Maire procède à la lecture d'une demande de mise à disposition de la salle des fêtes et de la salle Pronac par l'association Familles rurales pour leurs différentes activités et manifestations (avec calendrier joint).

Fin de séance 20h